

MODALITÉS DE CANDIDATURE & D'INSCRIPTION

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Admission en 1^{ère} année de cycle Licence

Les candidatures doivent obligatoirement être effectuées via le portail d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup aux dates prévues. Les demandes d'inscription en première année sont prises en compte dans la limite de la capacité d'accueil de l'Ensa Toulouse (100 places) et s'articulent en deux phases distinctes :

- une phase d'admissibilité sur dossier scolaire,
- une phase d'admission sur entretien.

PHASE D'ADMISSIBILITÉ

- Cas 1/

Pour les lycéens de Terminale inscrits dans les lycées français et issus de filières générales du baccalauréat et de certaines filières technologiques (STD2A et STI2D). Une première phase d'admissibilité sera réalisée à partir d'une analyse des résultats scolaires, saisis dans Parcoursup.

- Cas 2/

Pour les autres lycéens relevant des autres filières du baccalauréat et pour les étudiants n'ayant pas validé de diplôme d'enseignement supérieur, la phase d'admissibilité est basée sur l'analyse de l'ensemble des résultats scolaires et de la motivation qui devront être saisis dans Parcoursup.

PHASE D'ADMISSION

Les candidats (cas 1 et cas 2) pourront être convoqués à un **entretien d'admission** qui portera sur l'appréciation de leur motivation (convocation via le module de prise de rendez-vous de Parcoursup). Les membres des jurys disposeront du dossier scolaire du candidat et de l'ensemble des pièces qui lui auront été demandées. Les candidats ne seront pas admis à présenter d'autres documents (dossiers d'œuvres etc...). Les candidats admissibles résidant à l'étranger et DOM TOM seront auditionnés par visio-conférence. **Toute absence à cet entretien sera éliminatoire.**

LES 3 ÉTAPES POUR CANDIDATER *

ÉTAPE 1/

• début novembre à janvier 2021: INFORMATION

Les élèves s'informent sur leur orientation via les forums et les sites web spécialisés comme celui de l'ONISEP.

1^{ère} semaine de l'orientation.

• début décembre :

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance des projets des élèves et formule des recommandations.

ÉTAPE 2/

• 20 janvier au 8 avril : PHASE DE VOEUX

Les candidats affinent leur réflexion. 2^e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

• 20 janvier au 11 mars:

OUVERTURE DE LA PLATEFORME D'ADMISSION.

Les candidats entrent leurs vœux sur la plateforme : jusqu'à dix vœux selon leur projet, sans avoir besoin de les classer.

11 mars dernier jour pour formuler ses vœux

• février mars

2^e conseil de classe.

Examen des vœux des lycéens.

Chaque vœu fait l'objet d'une fiche "Avenir" comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

ÉTAPE 3/

• 19 20 22 mai au 16 juillet : RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

• 27 mai :

Les candidats reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur.

Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente.

• mi-juin :

La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat

• fin juin :

La procédure complémentaire Les lycéens n'ayant reçu aucune réponse positive pourront de nouveau choisir parmi les affectations proposées par les commissions rectorales d'accès au supérieur.

- 16 juillet fin de la phase principale
- septembre : Rentrée.

*concerne les lycéens uniquement.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'accompagnent du versement des droits d'inscriptions.

- Les droits sont fixés chaque année par le ministère de tutelle.

Pour information en 2020/ 2021 ils ont été de :

- 373 € pour le 1^{er} cycle et
- 512 € pour le 2^e cycle.

- s'ajoute à ces droits la CVEC contribution de vie étudiante et de campus soit
- 92 € en 2020

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

INFORMATIONS, DÉMARCHES ET SERVICES DE LA VIE ÉTUDIANTE

Retrouvez toutes les informations en ligne concernant le fonctionnement de la plateforme Parcoursup (modalités des vœux, calendrier détaillé) et les ressources (orientation, offre de formations) disponibles sur le site dès le 21 décembre 2020 : parcoursup.fr

Toutes les démarches et services de la vie étudiante sur : www.etudiant.gouv.fr

Pour rester informé : Education France <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

CANDIDAT ÉTRANGER

Les étudiants étrangers hors UE/EEE titulaires de diplômes étrangers sont soumis à la procédure d'admission préalable (DAP).

Les candidats étrangers doivent impérativement attester d'une bonne maîtrise du français (TCF - DELF) - niveau B2 minimum obligatoire

Si vous résidez en France :

- les candidats étrangers et titulaires d'un titre de séjour, peuvent retirer un formulaire spécial dans les écoles d'architecture.

- Le formulaire doit être retiré à l'ENSA Toulouse à partir du 1^{er} novembre 2020 au bureau des admissions après prise de rendez-vous téléphonique au 05 62 11 50 82 et doit être remis en main propre avant le 17 janvier 2021 au bureau des admissions de l'Ensa Toulouse.

Si vous ne résidez pas en France :

- vous devez vous rapprocher de votre espace CampusFrance : www.campusfrance.org

Si votre pays ne possède pas d'espace CampusFrance :

- vous devez vous rapprocher du service culturel de l'ambassade de France de votre pays de résidence avant le 17.01.2021.

CHIFFRES CLÉS

année universitaire 2019–2020

773

étudiants inscrits

50

étudiants ENSA en mobilité à l'étranger

138

étudiants étrangers accueillis à l'Ensa Toulouse dont

35

étudiants en mobilité dans le cadre d'échanges internationaux

50

étudiants inscrits en double cursus architecte-ingénieur (Ensa/Insa)

203

enseignants dont

54

enseignants chercheurs

42

doctorants

51

établissements partenaires dans

25

pays du monde

101

étudiants ont obtenu le Diplôme d'État d'Architecte en 2019



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE TOULOUSE

GUIDE DU CANDIDAT

LES ÉTUDES
À L'ENSA TOULOUSE

MODALITÉS D'ADMISSION
& D'INSCRIPTION 2021–2022

LE CURSUS DES ÉTUDES

Les études d'architecture respectent le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur. Elles sont organisées en trois cycles sur la base du schéma : LMD (licence, master, doctorat) ou 3/5/8.

LICENCE / PREMIER CYCLE (3 ANS) CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (DEEA)

3 années • 6 semestres• 27 UE • 180 ECTS

Environ 100 heures de cours, 260 heures de travaux dirigés et 250 à 300 heures de travail personnel par semestre

Objectif : **Permettre l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet.**

– La **première année** construit le regard que porte l'étudiant sur la **conception de la ville et de l'architecture**.

– La **deuxième année** présente les **outils, les méthodes et les thématiques** du projet architectural.

– La **troisième année** développe des **approches spécifiques de la conception et de la construction** du projet architectural.

Les enseignements qui sont suivis et approfondis au cours des 3 années :
– Conception ;
– Histoire et théories de l'architecture ;
– Sciences et techniques ;
– Espace et sociétés ;
– Arts

Ouverture et parcours professionnel :
Le programme comporte un **enseignement de langues obligatoire** au choix : anglais ou espagnol.

Le programme de licence est complété par 2 **stages obligatoires** en France ou à l'étranger, crédités de 6 ECTS. :
– un stage "Ouvrier" (15j) stage à réaliser sur un chantier du bâtiment. Stage de participation active en tant "qu'ouvrier-ère" sur un chantier, dans l'un des corps de métier de la construction.
– un stage "**Première pratique**", (1mois) ce stage est à réaliser en agence ou hors agence. S'il est réalisé en agence, le stage du cycle master devra obligatoirement être réalisé hors agence.

Au cours du cycle l'étudiant doit produire un **mémoire** : travail personnel écrit, de synthèse et de réflexion sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués et d'enseignements reçus au cours du cycle.

Les matières enseignées pendant ces 3 années :
Dessin, Histoire de l'art, Analyse architecturale, Conception, Géométrie, Paysage, CAO, Histoire de l'architecture, Histoire de l'urbanisme, Langues, Anthropologie, Sociologie,...

Césure : un étudiant peut demander à bénéficier à l'issue de ce cycle d'une période de césure (un semestre ou une année universitaire).

Mobilité : L'étudiant peut effectuer 1 semestre ou 1 année dans le cadre d'un échange international.

MASTER / DEUXIÈME CYCLE (2 ANS) CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE (DEA)

2 années • 4 semestres • 14 UE • 120 ECTS

Environ 70 heures de cours, entre 230 et 260 heures de travaux dirigées pour les 3 premiers semestres, un dernier semestre consacré à un projet de fin d'études, au moins 300 heures de travail personnel par semestre (rédaction de mémoire, soutenance de projet de fin d'études).

Objectif : **Acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture** en permettant de se **préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture**.

Les enseignements sont partagés pendant 3 semestres entre l'**apprentissage de la conception** sous formes de TD ou séminaires, les **cours de théories et cultures** et de séances de perfectionnement et d'insertion professionnelle, avec un **stage de formation Première pratique** (1 mois). Le dernier semestre est consacré à la réalisation du **projet de fin d'études**. Il s'agit d'un travail personnel qui consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation.

Une **sensibilisation à la recherche** est proposée aux étudiants à partir de la 4^{ème} année.

LES FORMATIONS POST-MASTER

Doctorat (3 années)

– École doctorale TESC
– École doctorale MEGEP

Diplômes spécialisation en architecture

– **HMNOP** : L'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre comprend une formation théorique et une mise en situation professionnelle d'une année.

– **Diplôme propre aux écoles d'architecture** "Projet urbain, patrimoine et développement durable" avec la HAU de Hanoï

– **Préparation au concours Architecte Urbaniste de l'État**

LE DOUBLE PARCOURS ENSA/INSA

Il permet à des étudiants ingénieurs et à des étudiants architectes d'obtenir au terme de 7 ans d'études un diplôme d'architecte et un diplôme d'ingénieur. Les étudiants admis suivent des enseignements spécifiques dès la 1^{ère} année de Licence. Ils suivent des enseignements dans les 2 établissements dès la 3^{ème} année de Licence. L'obtention des deux titres se réalise généralement en 5 années pour le premier diplôme puis 2 années supplémentaires pour le second (durée équivalente à 1 Licence + 2 Masters).

UN LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE (LRA)

Il regroupe les activités scientifiques de l'école. Ses doctorants sont inscrits dans les deux écoles doctorales de l'Université de Toulouse :
– « Temps Espaces Sociétés Cultures » (ED TESC)
– « Mécanique Énergétique Génie Civil et Procédés » (ED MEGEP).

Les recherches investissent des thématiques variées, notamment le développement urbain durable, venant ainsi étayer les enseignements en formation initiale.

DES ÉCHANGES AVEC LE MONDE ENTIER

L'Ensa Toulouse est insérée depuis de nombreuses années dans un tissu international universitaire et professionnel extrêmement actif. L'école développe des programmes d'échange permettant la mobilité de plus de 50 étudiants par an :
– avec 26 établissements dans 11 pays en Europe,
– avec 23 établissements dans 15 pays dans le reste du monde.

Des missions régulières d'enseignement (conférences, participation à des séminaires, à des jurys, co direction de diplômes), la participation d'étudiants à des ateliers intensifs internationaux, des projets de recherche ainsi que des voyages d'études permettent de renforcer ces relations.

QUELQUES MOTS CLEFS :

Semestres : périodes qui divisent l'année universitaire de la rentrée (septembre) à la fin du mois de janvier puis du mois de février aux vacances estivales.

Unités d'enseignement : les UE sont constituées d'au moins 2 enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique et d'au moins 2 modes pédagogiques différents.

Exemple : l'UE histoires et théories regroupe des cours d'histoire de l'architecture, de théories de l'architecture, d'histoire de l'art et des travaux dirigés d'histoire de l'architecture.

Cours : séance d'enseignement qui a pour objet de transmettre des connaissances sans implication des étudiants.

Travaux dirigés : appelés communément « TD » se déroulent par petits groupes souvent composés d'une vingtaine d'étudiants. Ils permettent ainsi à chacun de poser ses questions à l'enseignant, de trouver les réponses et de comprendre les cours.

ECTS : ils ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre des programmes ERASMUS. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permet de mesurer le niveau d'études atteint.

LA VIE ÉTUDIANTE

BOURSES

Les étudiants peuvent bénéficier, en fonction de leurs ressources, de bourses sur critères sociaux du ministère de la culture dont relèvent les écoles nationales supérieures d'architecture. Les demandes sont cependant traitées par le CROUS de Toulouse auprès duquel doit être constitué un dossier social étudiant (DSE). La démarche s'effectue uniquement en ligne, généralement à partir de mi-janvier, à l'adresse internet suivante : www.crous-toulouse.fr

ŒUVRES UNIVERSITAIRES

L'école ne dispose pas de résidence d'étudiants. Le CROUS et le CRIJ peuvent aider les étudiants à résoudre des problèmes matériels (logement, restaurant, service social...).

CAFÉTÉRIA

Une association gérée par les étudiants avec des menus préparés par des professionnels, vous propose boissons et menus avec une ouverture de 8h à 19h. Les bénévoles, étudiants de toutes années, se mobilisent chaque jour dès l'ouverture pour assurer le fonctionnement de cet espace de vie.

83 rue Aristide-Maillol
— BP 10629 —
31106 Toulouse Cedex 1

T. +33 (0)5 62 11 50 50
F. +33 (0)5 62 11 50 99

ensa@toulouse.archi.fr
toulouse.archi.fr

SERVICES UNIVERSITAIRES

Les étudiants de l'École bénéficient de la carte Multiservice de l'Université de Toulouse (carte MUT/izly). Cette carte leur permet :
– l'accès aux restaurants universitaires. Le prix du repas est d'environ 4€.
– l'accès au réseau des bibliothèques universitaires de l'Université de Toulouse (en plus de la bibliothèque de l'école)
– le paiement par porte-monnaie électronique pour les copieurs et autres services.

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Un accord entre l'Ensa Toulouse et l'Université, permet l'accès des étudiants au SIMMPS (Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé). Une consultation obligatoire est organisée chaque année pour tous les étudiants en première inscription à l'École. En dehors de l'entretien de prévention obligatoire, tout étudiant peut s'adresser au Simpps et bénéficier de consultations gratuites à l'Université Jean-Jaurès.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

L'École abrite des associations étudiantes qui offrent des services très variés et permettent de créer une animation permanente dans l'établissement :
– des associations à vocation culturelle, festive et sportive
– un atelier théâtre et une association photo ...
– une junior-entreprise : Rhizome-école d'architecture, agréé par la Confédération Nationale des Junior-Entreprises.

ACCÉDER À L'ÉCOLE

Dans Toulouse (au sud-ouest), l'école d'architecture est à proximité de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès – Toulouse II. Elle est accessible par métro et autobus :
– **métro** ligne A, arrêt: Les Arènes ou Mirail-Université.
– **bus**: ligne 14 arrêt: École d'architecture
– **voiture**: 83 rue Aristide-Maillol 31106 Toulouse
– **Coordonnées GPS** :
latitude: 43.5786629
longitude: 1.433333

L'école bénéficie également d'un parking privé.